Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Benoît Gaillard et consorts déposée le 11 mai 2021

« **Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades** »

La Municipalité adopte
24 juin 2021
(sans signature)

Lausanne, le

Rappel de l'interpellation

« L'association suisse de l'industrie gazière (ASIG, dont le logo utilise simplement les termes *gaz énergie)* regroupe les distributeurs de gaz du pays. Par l'entremise des services industriels, la Ville de Lausanne en est membre.

Le gaz naturel peut constituer une source d'énergie de transition, ou d'appoint pour faire face aux pics de demande, au cours des années à venir. Par ailleurs, le gaz peut rester à terme un vecteur intéressant pour certains usages, et les réseaux de gaz sont vraisemblablement appelés à jouer à l'avenir un rôle important aussi pour acheminer le biogaz et le gaz de synthèse. Le biogaz ne pourra cependant remplacer qu'une petite partie du gaz fossile actuellement utilisé en Suisse, quant au gaz de synthèse, les meilleures façons de le produire et de l'utiliser font aujourd'hui encore l'objet de discussions : il semble notamment clair qu'une partie du réseau actuel deviendra superflu, comme l'ont reconnu plusieurs villes qui prévoient une substitution par le chauffage à distance. C'est le cas de Lausanne, dont le préavis sur le plan climat prévoit un « redimensionnement » du réseau de gaz[1]. Une utilisation raisonnable dans le cadre d'un mix de sources et de vecteurs durable ne doit donc pas se confondre avec une promotion tous azimuts du gaz.

Malheureusement, l'ASIG émet régulièrement des positions contraires aux intérêts et aux orientations prises par la Ville de Lausanne. Ainsi, elle a pratiqué, dans le canton de Zurich, un intense lobbying en faveur d'une exception à la règle du chauffage 100% renouvelable, comme l'a démontré le journal en ligne *Republik.* Plus récemment, elle a cherché à affaiblir les normes applicables aux bâtiments dans la nouvelle loi sur le CO_2. L'ASIG continue à faire la promotion de chauffages hybrides incluant le gaz là où la ville envisage l'« élimination du chauffage fossile » à l'horizon 2050[2].

A ces engagements problématiques sur le plan de la politique énergétique et climatique s'ajoutent des positions immédiatement contraires aux intérêts de la Ville de Lausanne, comme lorsque l'ASIG salue une ouverture du marché du gaz que la Municipalité de Lausanne voit, elle, d'un œil critique.

Il est problématique que la faitière de la branche gazière, pourtant composée de nombreuses entreprises publiques et aussi de services municipaux, finance avec les contributions de ses membres des campagnes unilatérales en faveur du maintien du statu quo. Ce faisant, elle nuit aux objectifs poursuivi par la Ville de Lausanne avec, notamment, son plan climat et ses orientations en matière de politique énergétique.

[1] Rapport-préavis 2020/54, ch. 9.1.2 et 9.3.

[2] 2 Rapport-préavis 2020/54, ch. 9.2.

Relevons encore qu'il est difficile de comprendre comment sont distribuées les compétences au sein de l'ASIG, qui ne publie pas ses statuts.

Nous souhaitons donc poser les questions suivantes :

- Qui est compétent pour décider des positions politiques de l'ASIG et comment la Ville de Lausanne s'implique-t-elle dans les organes de cette association ?
- A combien se montent les cotisations versées par les services industriels au cours de 5 dernières années ?
- Quelle est la part des dépenses de l'ASIG allouée au travail de lobbying politique et de communication ?
- Que pense la Municipalité des positions prises par l'ASIG sur la loi sur le C02 ou sur l'ouverture du marché du gaz ?
- La Municipalité pense-t-elle pouvoir influer sur le cours de cette association, et dans le cas contraire, envisage-t-elle de suspendre ses contributions ou de quitter l'association ?

Préambule

Comme le sait votre Conseil, les objectifs du plan climat lausannois visent à réduire de 50% les émissions directes d'ici 2030, puis à atteindre la neutralité carbone de la Ville à l'échéance 2050. Dans ce contexte, l'infrastructure gazière de la Ville jouera un rôle important et son approvisionnement évoluera vers un gaz 100% bas carbone (biométhane et gaz de synthèse issus d'électricité renouvelable). Cette part est aujourd'hui de 10% pour le gaz de confort.

La Ville dispose d'un réseau de gaz de 760 km, ce qui en fait le quatrième fournisseur de gaz en Suisse par le volume distribué. Ce secteur d'activité assure un bénéfice de CHF 30'000'000.- par année à la Ville. Dans le cadre du plan climat cette infrastructure sera redimensionnée. La distribution de gaz au détail, pour les petits consommateurs, sera considérablement réduite, et leur approvisionnement assuré par une part toujours plus importante de gaz renouvelable pour atteindre 100% en 2050 (10% aujourd'hui). Le développement du chauffage à distance, de la chaleur renouvelable et des prestations de services énergétiques permettront de maintenir les revenus globaux issus du secteur thermique.

L'ASIG est une société coopérative dont la Ville possède 14 parts sociales de CHF 5'000.-, libérées à 60% (soit CHF 42'000.-), représentant 2.66% du capital. Son Conseil d'administration est composé de douze membres et d'un président. Trois organisations régionales y délèguent chacune quatre membres. Lausanne fait partie de l'organisation régionale « Société des Gaziers de la Suisse romande », qui a la forme juridique d'une association. La Ville est représentée au comité des Gaziers romands par le chef du Service patrimoine des SIL. Les quatre représentants désignés par la Société des gaziers romands pour siéger au Comité de l'ASIG sont Mme Véronique Athané Ryser (SIG) et MM. Philippe Dubois (Sogaval SA), Pierre-Alain Kreutschy (Yverdon-les Bains énergies) et Gilles Verdan (Gaznat SA).

Le but statutaire de l'ASIG est le suivant : « En sa qualité d'organisation faîtière de l'industrie gazière suisse, la société a pour but de promouvoir et de coordonner en Suisse l'approvisionnement et l'emploi du gaz de réseau dans des conditions sûres, propres et économiques, et de soutenir ses membres dans leurs tâches et la défense de leurs intérêts communs » (art. 2 des statuts). Pour y parvenir, l'ASIG se donne les tâches suivantes (art. 3) :

« Ce but est atteint spécialement par :

a) la promotion et la défense des intérêts de l'industrie gazière suisse ;

b) la représentation de l'industrie gazière suisse vis-à-vis des autorités, du public et d'organismes analogues suisses, étrangers ou internationaux ;

c) la participation à l'élaboration de la législation fédérale et cantonale intéressant l'industrie gazière;

d) l'étude de questions politiques, économiques et juridiques ;

e) la coopération avec des institutions qui soutiennent également les intérêts de l'industrie gazière suisse ;

f) la promotion d'un marketing unifié pour le gaz en tant que produit ;

g) la promotion d'une technique gazière moderne et la participation à l'élaboration de normes et prescriptions techniques ;

h) la participation à des entreprises ou institutions qui servent les intérêts des associés ».

En 2017, l'ASIG a fixé pour le secteur gazier un objectif de 30% de gaz renouvelable d'ici à 2030 pour le gaz de chauffage. Elle soutient l'innovation avec son Fonds de recherche, de développement et de promotion de l'industrie gazière suisse (FOGA). De l'ordre de CHF 300'000.- par an sont alloués à des projets axés prioritairement sur l'efficacité énergétique, les gaz renouvelables comme le biogaz et les gaz synthétiques issus d'électricité renouvelable (hydrogène par hydrolyse et biométhane par méthanation de l'hydrogène renouvelable), ainsi que les réseaux. L'ASIG gère également un fonds qui soutient la production de biogaz, avec une contribution à l'investissement puis une contribution à l'injection durant 36 mois. Pour ses installations de production de biogaz par digestion des boues d'épuration, mises en service cette année, Epura SA bénéficie du soutien financier de l'ASIG.

Il convient encore de relever que l'ASIG s'est positionnée de manière critique sur la régulation du marché du gaz telle que proposée par le Conseil fédéral. Elle a pris position en faveur d'une ouverture partielle du marché et a demandé une élévation du seuil d'accès au marché à 1 GWh/an, alors que la proposition fédérale était fixée à 100 MWh.

Sur le principe, il n'est pas répréhensible qu'une association mise en place par un secteur industriel se donne pour mission de défendre ce secteur et l'ASIG a œuvré dans ce sens de manière efficace ces dernières décennies. Comme le note justement l'interpellateur, les membres de l'ASIG sont essentiellement des entreprises publiques ou parapubliques. Les positions de l'ASIG ne sauraient donc être découplées des intérêts et volontés politiques des villes. L'ASIG étant largement professionnalisée (29 collaborateurs), une vision interne, technocratique, a sans doute prévalu lors des synthèses des consultations.

L'industrie gazière suisse et son association faîtière soutiennent désormais l'objectif de neutralité climatique (zéro émission nette) à l'horizon 2050 du Conseil fédéral. Dans son récent document de position « Thèses 2020 de l'Industrie gazière suisse »[3], les six thèses suivantes sont défendues :

1. Les énergies renouvelables et leurs infrastructures sont les fondamentaux de notre avenir énergétique ;
2. L'hydrogène est fondamental pour la Suisse et ses objectifs climatiques ;
3. Le gaz est un moteur de la transition vers un approvisionnement efficace en chaleur - à court, à moyen et à long terme ;
4. L'approvisionnement en gaz sera totalement neutre en CO_2 à l'horizon 2050 et aidera ainsi l'industrie à atteindre la neutralité climatique ;
5. Le gaz est fondamental pour la décarbonisation de la mobilité ;
6. Le gaz est fondamental pour la sécurité d'approvisionnement [électrique] ;

La Municipalité partage les positions affirmées dans les première et quatrième thèses. En revanche, elle émet des doutes sur les éléments temporels de la troisième thèse, sur le principe même de la

[3] https://gazenergie.ch/fileadmin/user_upload/e-paper/GE-Positionspapier/GE-Positionspapier-2020-A4-FR.pdf

cinquième thèse, et sur l'aspect péremptoire de la sixième thèse. Ces thèses récentes sous cette forme complète – elles datent de 2020, comme le titre du document l'indique -, sont encore loin d'être déclinées complètement. A ce stade, elles relèvent plus de la déclaration d'intention que du plan d'action. Leur mise en œuvre implique une accélération des programmes déjà en route et une remise en question des structures de l'ASIG.

La Municipalité rejoint l'interpellateur sur la nécessité d'obtenir de l'ASIG une meilleure allocation des ressources : elle souhaite que l'ASIG oriente désormais en priorité les moyens dont elle dispose sur les mesures techniques nécessaires à la transition énergétique, en particulier la production d'hydrogène et la mise en place du système international de certificats, prévue par son document de position, et beaucoup moins sur le marketing et la communication pour la branche. Elle l'a fait savoir aux SIL, qui œuvrent déjà dans ce sens, et sont désormais chargés d'obtenir une réforme de l'ASIG, qui se manifeste aussi bien dans sa structure et que dans l'allocation des ressources. La première étape pourrait être un audit de performance par rapport aux thèses 2020.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Qui est compétent pour décider des positions politiques de l'ASIG et comment la Ville de Lausanne s'implique-t-elle dans les organes de cette association ?

Le Conseil d'administration délègue des tâches à un comité qui se compose de cinq ou six de ses membres, dont le président du conseil d'administration. Le Comité a notamment les responsabilités suivantes : il mène les affaires de la politique gazière, représente l'industrie gazière vis-à-vis de l'extérieur et entretient les contacts avec les milieux politiques et les autorités.

Pour définir une position, le Comité de l'ASIG propose une orientation et consulte les organisations régionales. Les organisations régionales consultent leurs membres. Sur la base des commentaires des organisations régionales, l'ASIG établit une position finale et la communique publiquement.

N'étant pas représentée au Conseil d'administration de l'ASIG, la Ville de Lausanne n'a donc pas d'influence directe sur les orientations prises et proposées par le comité. En revanche, des collaborateurs de l'administration sont impliqués dans les organes de l'ASIG suivants : Commission marketing et groupe de travail pour le développement de la production renouvelable.

Des collaborateurs des SIL sont également actifs dans les commissions des Gaziers romands : commission marketing, commission technique, commission gaz renouvelable et commission ouverture du marché.

Question 2 : A combien se montent les cotisations versées par les services industriels au cours de 5 dernières années ?

La cotisation à l'ASIG est composée d'une cotisation directe (constituée d'une part fixe de CHF 1'500.- et d'une part variable de CHF 120.- par GWh distribué en moyenne les quatre dernières années), d'une cotisation indirecte (CHF 145.- par GWh importé dans l'année et CHF 10.- par GWh importé comme contribution au FOGA) et d'une contribution au fonds biogaz (CHF 100.- par GWh distribué en moyenne les quatre dernières années).

La cotisation annuelle des SIL à l'ASIG est de l'ordre de CHF 600'000.- par année.

	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Cotisation directe fixe	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500
Cotisation directe variable	178'659	180'594	180'644	189'248	190'227
Cotisation indirecte ASIG	235'001	245'479	240'525	249'565	246'859

Cotisation indirecte FOGA	16'207	16'930	16'588	17'211	17'025
Contribution au fonds biogaz	138'495	139'995	140'034	151'398	147'463
Total	**569'862**	**584'498**	**579'291**	**608'922**	**603'074**

A cela s'ajoute la cotisation à la Société des gaziers romands. Elle se monte à CHF 13.- par GWh acheminés lors de l'année qui précède. La cotisation annuelle se situe entre CHF 22'000.- et CHF 25'000.-.

Ces coûts sont intégralement inclus dans la tarification.

La baisse des volumes de ventes attendue dans le secteur impliquera une modification de la structure de l'ASIG et de sa gestion. Les SIL ne sauraient accepter une augmentation de la quote-part par GWh pour couvrir une baisse du budget global de l'ASIG, et sollicitent la réalisation d'un audit de performance de l'association.

Question 3 : Quelle est la part des dépenses de l'ASIG allouée au travail de lobbying politique et de communication ?

L'ASIG a indiqué n'être pas en mesure de répondre à cette question, les heures de ses collaborateurs ne faisant pas l'objet d'imputation en fonction des thèmes et projets sur lesquels ils travaillent.

On peut relever toutefois à titre indicatif que le personnel de l'ASIG est très orienté sur la communication, le marketing et les affaires publiques : ces fonctions occupent plus de la moitié des 29 collaborateurs de l'ASIG.

Question 4 : Que pense la Municipalité des positions prises par l'ASIG sur la loi sur le CO_2 ou sur l'ouverture du marché du gaz ?

La Municipalité ne partage pas toutes les positions de l'ASIG sur ces deux sujets. Elle estime toutefois que la convergence des secteurs entre l'électricité et le gaz est nécessaire à la transition énergétique et que l'infrastructure gazière et les gaz renouvelables et de synthèse sont importants pour la politique climatique.

La Municipalité relève d'ailleurs qu'elle prend aussi régulièrement des positions différentes de celle l'Association des entreprises électriques suisses (AES). Ces associations faitières défendent les intérêts de leur branche. La Municipalité défend une politique énergétique globale, intégrant plusieurs politiques publiques.

Question 5 : La Municipalité pense-t-elle pouvoir influer sur le cours de cette association, et dans le cas contraire, envisage-t-elle de suspendre ses contributions ou de quitter l'association ?

La Municipalité utilise tous les canaux à sa disposition pour promouvoir sa vision de la politique énergique.

Le secteur gazier a fixé des objectifs ambitieux mais engagé timidement la transition nécessaire. L'ASIG, malgré ses déclarations, présente une certaine inertie, du même type que celle du secteur électrique avant les bouleversements législatifs ayant abouti à l'ouverture partielle du marché de l'électricité et à la transition énergétique : à l'époque, les mérites du solaire photovoltaïque étaient chantés, mais les mesures concrètes péchaient par leur pusillanimité. Le secteur gazier est aujourd'hui dans une situation analogue : ouverture sauvage du marché par la Commission de la concurrence et politique climatique demandant une transition beaucoup plus rapide vers les gaz renouvelables que ce qui est aujourd'hui prévu.

Le gaz renouvelable tient un rôle important dans de la politique climatique, pour assurer de manière souple et fiable la sécurité d'approvisionnement des chauffages à distance, qui sont des infrastructures

clef pour la décarbonisation des bâtiments, et pour alimenter les industriels (chaleur de processus) et les bâtiments (chaleur de confort) qui n'auront pas d'alternative énergétique. Sur ce point, une récente rencontre organisée entre la commission énergétique de l'Union des Villes suisses et la conseillère fédérale en charge du DETEC a été l'occasion pour les représentants de nombreuses villes de faire valoir que les centres très densément construits ne peuvent que difficilement se passer d'un chauffage des bâtiments au gaz. Le plan climat présenté par la Municipalité est passablement plus ambitieux que celui des autres villes suisses, à cet égard.

Le gaz pourrait aussi jouer un rôle comme solution de report saisonnier (transformation de l'électricité en gaz de synthèse, stocké puis utilisé l'hiver pour produire de l'électricité et de la chaleur) pour la production d'électricité pour assurer une production locale pendant à la fin de l'hiver, lorsque le pays se trouve en déficit d'énergie. Les SIL n'ont pas une taille suffisante pour relever seuls ces défis et la Ville ne dispose que de 26% du capital de Gaznat SA. Il est nécessaire que l'action des gaziers soit coordonnée au niveau national.

Dans ce contexte, la voix de la Ville, comme collectivité engagée dans un plan climat concret et cohérent, est importante. Elle se fait entendre de l'ASIG à travers les SIL et leurs représentants au sein de la Société des Gaziers romands et dans les commissions et groupes de travail de la branche, aussi bien au niveau romand qu'au niveau suisse.

L'ASIG ne défend pas que des positions politiques. Elle propose aussi des soutiens à la branche en matière de développement technique, d'innovation et de marketing. Elle est un lieu d'échange important entre gaziers suisses. Avec son budget important et ses collaborations avec le monde académique de la recherche, elle pourrait être un acteur majeur du développement d'une production locale d'hydrogène.

Avant d'envisager de quitter cette association, la Municipalité entend donc en demander une réforme, de sorte à aligner l'organisation et l'allocation de ses ressources à ses objectifs. Sans action décisive de l'ASIG dans cette direction, elle pourrait effectivement renoncer à son affiliation.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Gaillard et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le date en toutes lettres.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter